COMMUNE DE SAINT QUAY PO
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212203251-20260709-DB_2026_06_06-DE

Date de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 23

L'an deux mille vingt-six, le 6 juillet à 18 heures 30, dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. SIMELIERE Thierry, Maire, assisté de M. MOBUCHON Alain, Mme HALNA Karine, M. BARBEY-CHARIOU Erwan, Mme DEDENON Christine, M. D'HERBECOURT Henri, Mme Sophie LATHUILLIERE, Adjointes et Adjoints.

Etaient présents : M. TREBOUTA David, Mme BAZIN Elodie, M. VILLENEUVE Jean-François, Mme BODIN Yveline, Mme RENARD Nadine, M. LECLERE Gérard, Mme SIMON Caroline, M. DREUMONT Benjamin, M. HENIN Pierre, Mme STEVENON Christine, Mme BRIAND Armelle.

Absents représenté :
Mme Sophie VIAUD donne pouvoir à M. Thierry SIMELIERE
M. Victorien DARCEL donne pouvoir à M. Alain MOBUCHON
M. Jean D'HERBECOURT donne pouvoir à M. Henri D'HERBECOURT
Mme Nathalie CAMUS donne pouvoir à Mme Sophie LATHUILLIERE
M. Pascal SOUN donne pouvoir à M. Erwan BARBEY-CHARIOU

Présents : 18 **Représentés** : 5 **Votants** : 23

M. Henri D'HERBECOURT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 06/07/2026-06

Tennis municipaux – Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) - Lancement

La ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX est propriétaire d'un site disposant de plusieurs équipements dédiés à la pratique du tennis. Ce site constitue un potentiel fort pour dynamiser l'offre sportive locale et renforcer l'attractivité de la commune.

La commune souhaite valoriser ces infrastructures en engageant un Appel à Manifestation d'Intérêt pour confier à un opérateur la gestion et l'animation des courts et des locaux associés afin de développer une offre sportive attractive, et respectueuse du domaine public.

Ce dispositif consiste à mettre à disposition le site des tennis municipaux situé rue Le Conniat moyennant le versement d'une redevance, sur la base d'un projet global de gestion.

La ville recherche un opérateur capable de proposer un projet :

- Structuré, avec une organisation claire et pérenne ;
- Dynamique, favorisant la pratique sportive et l'animation des sites ;
- Économiquement viable, garantissant la bonne gestion des installations ;
- Respectueux du domaine public, en cohérence avec les valeurs de la Ville et les attentes des usagers.

Cet appel à manifestation d'intérêt fera l'objet d'une publicité adéquate pour que les associations et sociétés intéressées puissent candidater.

Un règlement précisera les modalités de la consultation, notamment les conditions de participation, de dépôt et de sélection des offres et les obligations liées à l'exploitation des équipements.

Les candidatures reçues seront examinées avec attention par la Ville, qui veillera à retenir le projet le plus adapté aux besoins du territoire et des pratiquants.

Le projet de règlement de consultation est joint en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :

- **D'approuver le recours à un Appel à Manifestation d'Intérêt pour confier à un opérateur la gestion et l'animation des courts et des locaux associés,**
- **D'autoriser le maire ou son représentant à engager cette procédure et à effectuer les démarches s'y rapportant.**

Le Maire,
Thierry SIMELIERE

MAIRIE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX (CÔTES D'ARMOR)